

POINTS D'ACTION MENSUELS

SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

CONSEIL DE SECURITE: OCTOBRE 2010

NGO | WORKING GROUP
ON WOMEN, PEACE
AND SECURITY

PRESIDENCE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LE MOIS D'OCTOBRE: UGANDA

SOUTIEN DE L'UGANDA POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE AU CONSEIL DE SECURITE

Les priorités présentées par l'Uganda pour son mandat au Conseil de Sécurité comprennent : la présidence du Groupe de Travail Ad Hoc sur la Prévention et la Résolution des Conflits en Afrique et la participation de l'Uganda dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique.

Les engagements internationaux de l'Uganda pertinents dans ce domaine comprennent : Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (*Ratifié le 14 juin 2001*); le Plan d'Action National sur l'implantation des Résolutions 1325 & 1820 (*Commencé en décembre 2008*); la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) (*ratifiée le 22 juillet 1985*)

ACTIONS RECOMMANDEES AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE THEME FEMMES, PAIX ET SECURITE

Débat Ouvert du Conseil de Sécurité marquant le 10^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 le 26 octobre

Durant le Débat, le Conseil devrait prendre des mesures urgentes pour faire face aux écarts d'implantation des quatre résolutions sur les Femmes, La Paix et la Sécurité, y compris l'approbation des indicateurs globaux requis dans la Résolution 1889 (Protocole facultatif 17) du Conseil de Sécurité et dans la Déclaration Présidentielle S/PRST/2010/8, et établir une approche systématique et globale sur les Femmes, la Paix et la Sécurité quant à tous les aspects du travail du Conseil de Sécurité. Cela comprend l'assurance d'un **leadership** sur cette question au sein du Conseil, la mise à disposition d'**informations** cohérentes au Conseil, et un **ensemble clair d'options de bonnes pratiques** sur les Femmes, la Paix et la Sécurité pour toutes les actions du Conseil de Sécurité. Des étapes spécifiques pour le système des Nations Unies comprennent une expertise substantielle sur les Femmes, la Paix et la Sécurité dans la nouvelle entité, UN Women.

Consolidation de la Paix

Le Conseil devra envisager le rapport sur les Femmes et la Consolidation de la Paix (A/65/354 – S/2010/466) requis dans la Résolution 1889 (Protocole Optionnel 18) du Conseil de Sécurité. Ce rapport énonce une stratégie pratique pour assurer le soutien de l'autonomisation des femmes et pour que les droits des femmes soient intégrés dans tous les aspects de la reconstruction post conflit. Les recommandations du rapport sont particulièrement utiles pour faire de l'approche des Nations Unies sur les questions des Femmes, de la Paix et de la Sécurité, un procédé davantage systématique.

Afghanistan

Durant le **renouvellement** attendu **du mandat** de la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS) en Afghanistan, et en accord avec la Résolution 1890 du Conseil de Sécurité, le Conseil devrait s'assurer que les rapports trimestriels requis sur les opérations de la FIAS soient opportuns et comprennent des informations sur l'implantation de toutes les Résolutions du Conseil sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. Egalement dans la lignée de la Résolution 1890 du Conseil de Sécurité, le Conseil est pressé d'examiner « les progrès par le gouvernement Afghan dans la lutte pour mettre fin à l'impunité et renforcer les institutions judiciaires, le droit et le respect des droits de l'Homme en Afghanistan, y compris pour les femmes et les filles. »

Tchad/CAR

Le Conseil de Sécurité envisagera un **rapport** sur la situation dans la région à l'approche du retrait de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) censé débiter le 15 octobre. La capacité du gouvernement tchadien à assurer la sécurité pour les populations civiles dans l'Est du Tchad demeure une préoccupation majeure, tout particulièrement à la lumière des violations des droits de l'Homme et de l'insécurité ayant cours, et perpétrés dans une impunité quasi totale. Comme énoncé dans le rapport précédent du Secrétaire Général sur la MINURCAT, la situation critique des femmes et des filles vivant dans l'Est du Tchad persiste malgré les promesses des autorités tchadiennes. Le Conseil devrait enquêter sur les mesures que le gouvernement tchadien a mises en places pour protéger toutes les personnes au sein de son territoire, y compris les réfugiés du Darfour et les déplacés tchadiens, contre des violations du droit humanitaire international et des droits de l'Homme. Le gouvernement tchadien doit s'assurer que ses propres forces de sécurité ne commettent pas de crimes. Le gouvernement devrait rapidement formuler, disséminer et implanter un plan d'action détaillé et transparent pour la protection des populations civiles dans l'Est du Tchad. En particulier, le gouvernement tchadien doit soumettre de manière urgente au Conseil de Sécurité un plan pour maintenir le *Détachement intégré de sécurité* (DIS) après le départ de la MINURCAT, un plan qui était attendu le 31 juillet 2010 (SCR 1923, OP5). Il est essentiel que le Conseil maintienne un haut niveau d'engagement dans l'Est du Tchad pour s'assurer que le niveau de sécurité de la situation ne se détériore durant la période de transition et après le retrait complet de la MINURCAT prévu pour le 31 décembre.

RDC

Les crimes fondés sur le genre et les crimes sexuels continuels perpétrés en RDC, y compris les attaques dans la région de Walikale, nécessitent une action claire et forte pour s'assurer que la Mission des Nations Unies, la MONUSCO, exécute son mandat de protection. Il s'agit d'une priorité étant donnée l'évaluation conjointe en cours du gouvernement Congolais et des Nations Unies pour déterminer les prochaines étapes à propos d'un possible retrait de la MONUSCO. Une mise à jour est attendue en octobre. De plus, il est important de redoubler d'efforts pour combattre l'impunité largement répandue pour les crimes de genre et les autres crimes.

Haïti

Durant le **renouvellement** attendu du **mandat** de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Conseil doit s'attaquer aux questions urgentes et spécifiques de sécurité que les femmes et les filles continuent à vivre. Tandis que les crimes de genre étaient un problème significatif avant le tremblement de terre, les risques auxquels les femmes et les filles font face sont devenus plus graves du fait du désastre. Les personnes continuent de vivre dans des camps de déplacement surpeuplés, souvent peu sécurisés, dans lesquels les gangs armés se sont infiltrés, et des actions insuffisantes ont été prises pour s'assurer de l'amélioration de la sécurité des femmes et des filles dans ces lieux. MINUSTAH doit travailler avec le gouvernement d'Haïti et la société civile haïtienne afin de développer un plan de sécurité global qui aborde le problème des besoins urgents des femmes et identifie les étapes pour reconstruire les structures de sécurité en Haïti, fondé sur les actions soulignées dans la Résolution 1927 (Protocole Optionnel 4) du Conseil de Sécurité. Les défenseuses des droits des femmes doivent être significativement consultées afin de s'assurer que ces projets traitent les questions qu'elles considèrent comme prioritaires. MINUSTAH doit également soutenir le gouvernement pour s'assurer que les idées des femmes soient effectivement reflétées dans l'effort de reconstruction. Cela demande en particulier un soutien additionnel technique et matériel pertinent au Ministère des affaires des Femmes.

Soudan

Durant la **Mission du Conseil de Sécurité au Soudan**, les membres du Conseil doivent rencontrer les défenseuses des droits des femmes, y compris celles qui cherchent à s'engager dans le processus de paix à l'œuvre. Le Conseil devrait s'assurer de toujours rencontrer des femmes défenseuses des droits des femmes dans ses missions (Résolution 1325, Protocole Optionnel 15; réaffirmé dans la Résolution 1889, Protocole Optionnel 14). Le **rapport** attendu sur **UNMIS** devrait traiter des plans d'urgence pour la protection des femmes durant les prochains mois ainsi que des détails sur la façon dont les Nations Unies soutiendront la sécurité des femmes et leur participation sur le long terme d'une meilleure manière. Le rapport devrait également comprendre des informations sur :

- Les opérations de désarmement qui continuent à travers le sud du Soudan et ont impliqué de sérieux abus contre les femmes et les filles, comprenant de tortures et d'autres maltraitements visant à obtenir des informations sur l'emplacement de fournitures d'armes. UNMIS doit se mobiliser immédiatement afin de développer des plans d'urgence pour améliorer la protection des femmes avant le referendum, y compris à travers l'assurance que l'assistance humanitaire augmentera dans les prochains mois.
- Les progrès effectués, ou leur manque, par l'ensemble des parties et les Nations Unies, dans le but de protéger les femmes et les filles des crimes fondés sur le genre et l'assurance de l'accès pour y remédier, y compris des réparations complètes pour les victimes.
- Des services pour les survivants de crimes sexuels et de crimes fondés sur le genre sont virtuellement non existants et sont nécessaires de manière urgente à la fois dans les régions rurales et urbaines à travers le sud du Soudan. Actuellement, la plupart des services offerts, y compris la prise en charge médicale des viols dans les hôpitaux, est fournie uniquement au niveau de l'Etat, nécessitant ainsi que les femmes et les filles marchent ou voyagent durant de nombreuses heures ou de nombreux jours pour obtenir des soins.

Des questions spécifiques pouvant être soulevées par le Conseil comprennent :

- Une évaluation de l'efficacité de la stratégie globale finale sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles et fondées sur le genre, suivant le rapport du Secrétaire Général sur l'UNAMID (S/2010/382) du 14 juillet 2010 et demandé dans la Résolution 1935 du Conseil de Sécurité (Protocole Optionnel 18).
- Comment *l'Inventaire Analytique des Nations Unies sur les Pratiques de Consolidation de la Paix: Traiter des Violences Sexuelles Liées aux Conflits* est appliqué

- Mesures prises pour s'assurer que les femmes et les filles déplacées aient un accès sécurisé au carburant et au bois de chauffage.
- Comment les programmes de réintégration comprennent les jeunes femmes associées avec les forces de combat, à travers l'éducation et les éléments de formation.

RESSOURCES DU GROUPE DE TRAVAIL DES ONG SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

- Amnesty International, *DRC: Mass rape highlights failures in protection and justice*, August 2010: www.amnesty.org/en/library/info/AFR62/009/2010/en.
- Human Rights Watch, *Tackling Impunity in Congo: Meaningful Follow-up to the UN Mapping Report*, October 2010: <http://www.hrw.org/node/93228>.
- Human Rights Watch, *Press Release on LRA activity in DRC*, August 2010: <http://www.hrw.org/en/news/2010/08/11/cardr-congo-lra-conducts-massive-abduction-campaign>.
- IRC, Central African Republic, *"Rebel Training: Introducing Human Rights in CAR"*, July 2010: <http://www.theirc.org/blog/rebel-training-introducing-human-rights-war-torn-central-african-republic>.
- Amnesty International, *"We Too Deserve Protection": Human Rights Challenges as UN Mission Withdraws*, July 2010: <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR20/009/2010/en/ec05e3c9-67f9-4a0e-8338-e8d405b0e36e/afr200092010en.pdf>.
- Amnesty International, *Agents of Fear: the National Security Service in Sudan*, October 2010: <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/010/2010/en>.
- Women's Refugee Commission, *Starting from Scratch: The Challenges of Including Youth in Rebuilding Southern Sudan*, September 2010: <http://www.womensrefugeecommission.org>.
- PeaceWomen Project, *Security Council Monitor*: http://www.peacewomen.org/security_council_monitor.